

Les Val-de-Marnais se mobilisent pour leur Département

Dossier réalisé par Alain Jégou



Lors de rencontres sur les marchés, de réunions publiques avec les élus, de nombreux Val-de-Marnais inquiets se mobilisent contre les projets de réformes institutionnelles. Début décembre, plus de 22 000 personnes avaient signé l'appel "Le Val-de-Marne, j'y tiens !".

82 % des Français se déclarent attachés aux départements. 63 % reconnaissent leur rôle dans la mise en place des services publics. Or, différents projets vont bouleverser nos institutions et auront de graves conséquences pour la vie quotidienne.

► **En adoptant l'article 2 de la loi de finances 2010**, la majorité sénatoriale vient d'entériner la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une contribution économique territoriale. Un simple article de loi aux conséquences très lourdes pour les populations (page 27). Cette décision privera, malgré les propos du président de la République, les collectivités locales d'une recette fiscale importante. Elle représentera pour les entreprises près de 11 milliards d'euros d'économie dès 2010 et 6 milliards pour les années suivantes. Des sommes qu'il faudra bien compenser. Et là, il y a fort à parier que ce seront les ménages qui seront mis à contribution.

► **Un texte portant sur le Grand Paris** est examiné par les députés. Il comporte deux volets. Premièrement, la réalisation d'un métro de 130 km autour de la capitale ("Grand Huit"), reliant les pôles de développement en périphérie de Paris. Et, la création d'une "Société du Grand Paris", où l'État, majoritaire, aurait la main mise sur l'aménagement autour des gares. Les élus de tous bords dénoncent le peu de concertation et le manque d'ambition. Gilles Carrez, député du Perreux-sur-Marne, estime

qu'un "réseau de transports doit d'abord améliorer les déplacements domicile-travail et ne pas se concentrer sur des liaisons entre pôles de compétitivité". Christian Favier, président du Conseil général, souligne qu'on ne peut se limiter à relier des pôles économiques par un métro, "les Franciliens attendent une amélioration des déplacements de banlieue à banlieue". Ce projet fait l'impasse sur cette question. Silence sur le logement social, l'emploi... Inquiétudes quant à Orbival, le métro en Val-de-Marne. Alors que les responsables de l'association Orbival défendent un nombre de stations suffisant pour assurer un maillage efficace du territoire, l'État n'en propose qu'entre quatre et cinq. La question du financement est également posée. Là aussi, les populations risquent de devoir mettre la main au porte-monnaie. Enfin, inquiétudes renforcées par les récentes déclarations de Christian Blanc, secrétaire d'État au Grand Paris. Il vient d'annoncer que son Grand Huit débiterait dans le nord francilien, provoquant l'émoi des élus val-de-marnais. Christian Favier et Jacques J. P. Martin (président et secrétaire général d'Orbival) ont demandé un rendez-vous d'urgence au ministre.

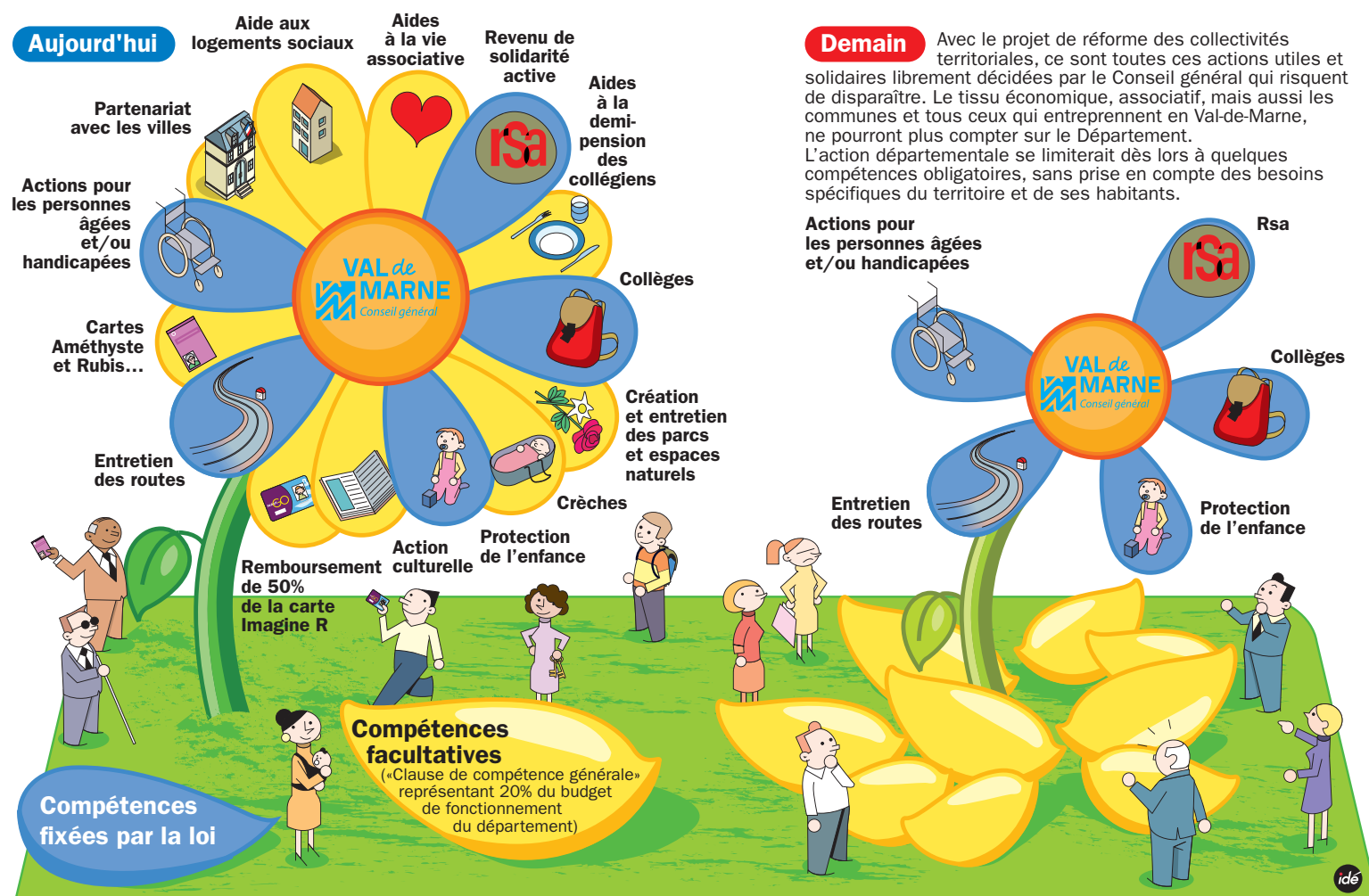
► **D'ici à la fin de ce mois**, les sénateurs examineront le projet de loi sur la "réforme des collectivités territoriales", qui propose notamment la création d'un conseiller territorial par la fusion des actuels conseillers généraux et régionaux, ainsi que la suppression de la clause de compétence générale des départements (pages 26-27). Pour Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France, et les 2 000 conseillers généraux réunis à Paris le 16 novembre, ce texte porte en lui la disparition de l'institution départementale.

► **Avec un déficit public record** (140 milliards d'euros en 2009), le gouvernement entend faire porter la responsabilité de cette situation aux collectivités locales, accusées d'être dispendieuses (pages 28-29). Il fait au plan local ce qu'il a engagé au plan national. Affirmant vouloir soutenir l'économie française, il réduit drastiquement les services publics tout en consentant des allègements fiscaux aux entreprises et aux plus fortunés. Déjà lourde, la facture pour les ménages (forfait hospitalier, taxation des indemnités journalières pour les accidentés du travail, taxe carbone...) risque de s'alourdir. Comme le dit cette dame de Cachan, signataire avec plus de 22 000 autres personnes de l'appel au soutien départemental. "Qui pourra payer à l'heure de la retraite, elle aussi revue à la baisse ?" ■

SERVICES PUBLICS

Plus dure la vie !

Actuellement en débat au Parlement, les différents projets de loi visant à réformer les collectivités territoriales, dont les départements, risquent d'avoir des conséquences sur la vie quotidienne des Val-de-Marnais. Explications.



Acte 1 : moins de services publics, moins de solidarités

Les compétences des régions et des départements feront l'objet d'une nouvelle loi dans un an. Cependant, l'actuel projet de réforme aborde de manière relativement précise ce sujet. Il y est stipulé que ces institutions "exercent, en principe exclusivement, les compétences qui leur sont attribuées par la loi". Une compétence attribuée à l'un ne peut être "exercée" par l'autre. En clair, si ce texte est adopté en l'état, les politiques

départementales devraient être, dès 2014, recentrées autour de l'action sociale, le handicap, les personnes âgées, les collèges et les routes... En supprimant la clause de compétence générale aux régions et aux départements - même s'il leur est reconnu par ailleurs une capacité d'initiative "justifiée par l'intérêt local" -, ce projet limite fortement leur liberté d'intervention au service de leurs administrés. Cela mettrait en péril de nom-

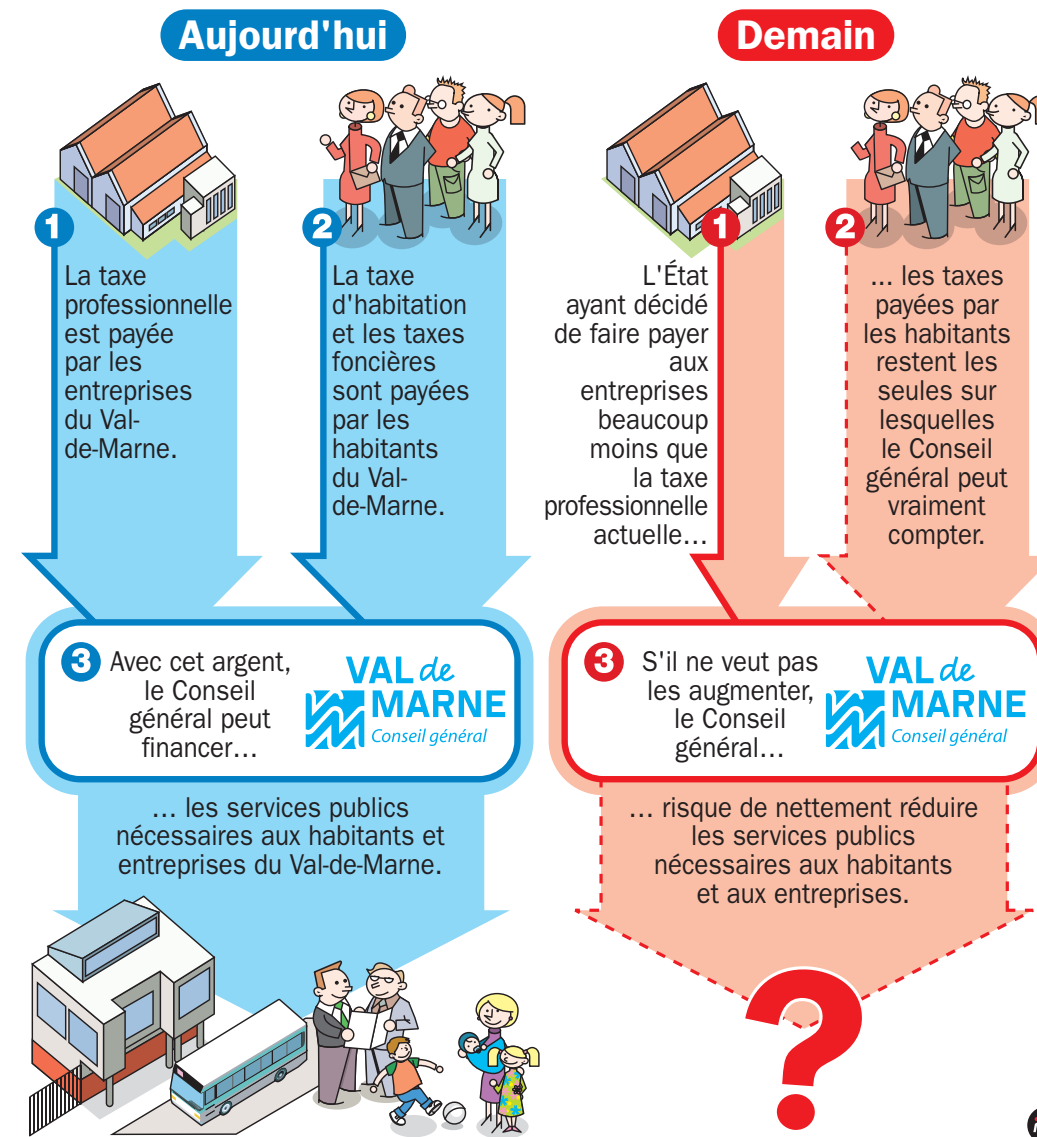
breux services publics locaux et d'actions de solidarité (voir ci-dessus). Des pans entiers de politiques utiles, nécessaires aux Val-de-Marnais, seraient de fait condamnés. Par ailleurs, cette disposition constitue - pour de nombreux juristes - une atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales (article 72 de la Constitution) et à ceux contenus dans la charte européenne de l'autonomie locale (article 3). ■

Acte 2 : plus d'impôts

Depuis des années, les associations d'élus locaux¹ font des propositions pour une réforme de la fiscalité locale plus juste, leur assurant des ressources pérennes. Or, avec la suppression de la taxe professionnelle (Tp) dès 2010 et son remplacement par une contribution économique territoriale, la volonté de l'État semble tout autre. Cette mesure risque à terme de faire supporter aux seuls ménages ce cadeau aux grandes entreprises. La Tp pour le département, c'est 192 millions d'euros en 2009 (38 % de l'ensemble des produits de la fiscalité directe).

En 2010, avec la suppression de la part "immobilisation" de cette taxe, ce seront 146 millions d'euros de pertes qu'il conviendra de compenser, au risque d'augmenter les impôts des ménages ou de supprimer des services publics locaux. Face à la colère des élus, l'État a tenté de rassurer en promettant une compensation intégrale pour 2010 et pour les années suivantes. Promesse en l'air ? Préparant leur budget 2010, nombre de collectivités ont sorti la calculette et il apparaît que, malgré les dispositifs annoncés, le compte n'y est pas². Devant la précipitation de cette décision, le manque de concertation, nombreux sont ceux qui demandent son retrait.

Pour sa part, Christian Favier, président du Conseil général, vient de proposer



de remplacer la Tp par "une taxe sur les actifs financiers" (4 800 milliards d'euros). Taxer ces produits spéculatifs à 0,5 %

augmenterait de 24 milliards d'euros les recettes des collectivités. Une piste pour plus de justice et de solidarité. ■

1. Assemblée des départements de France, Associations des maires de France, Association des régions de France.

2. À Chevilly-Larue - pour ne prendre que cet exemple -, en 2010, la suppression de la Tp entraînerait une perte de recette d'environ 500 000 euros et de 4,6 millions en 2014.

Acte 3 : moins de proximité, moins de démocratie

L'article 1 du projet de loi portant sur la réforme des collectivités territoriales concerne la création du conseiller territorial. Ce nouvel élu endosserait, dès 2014, les casquettes de conseiller général et de conseiller régional. Un "super élu" pour d'infimes économies (voir page 29). Une certitude cependant : le rôle - particulier et complémentaire - des deux institutions en sortira affaibli. En étant moins nombreux et associant, bien souvent, activités professionnelles et un double mandat, ces élus pourront-ils, à l'avenir, assumer pleinement les responsabilités qu'ils exercent

aujourd'hui ? Pourront-ils siéger dans les nombreux organismes comme les conseils d'administration des collèges ? Moins d'élus, c'est en fait moins de proximité avec les citoyens. De plus, le mode d'élection de ces nouveaux élus est - pour beaucoup de juristes - incompréhensible et risque d'entacher la sincérité du scrutin. 80 % des conseillers territoriaux seront élus lors d'un scrutin uninominal à un tour dans de super cantons (une quarantaine à la place des 49 actuels). Même avec 30 % des voix, le candidat arrivé en tête sera élu. De plus, avec l'instauration d'une

dose homéopathique de proportionnelle (20 %), des candidats battus dans leur circonscription pourront se retrouver élus ! Enfin, les présidentes des délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Cese*, ont alerté l'opinion publique de cette régression en matière de parité, qui exclura les femmes des responsabilités départementales et régionales. ■

* Conseil économique, social et environnemental.

VRAI-FAUX

En finir avec les idées reçues

Pour justifier l'utilité des réformes, l'État met en avant un certain nombre d'idées reçues. Val-de-Marne revient sur quelques-unes de ces affirmations, afin de rétablir la vérité.

L'organisation territoriale française est un millefeuille administratif unique en Europe.

FAUX La quasi-totalité des grands pays européens ont eux aussi trois niveaux de décision, correspondant aux régions, départements et communes. Ce découpage n'est donc pas spécifique à la France.

Les collectivités locales sont le premier investisseur public en France.

VRAI Elles assurent 73 % de l'investissement public en France : transports, enseignement, santé... Sans elles, beaucoup d'infrastructures ne seraient pas le jour. En Val-de-Marne, le Département a investi en 2009, plus de 320 millions d'euros pour l'amélioration de la vie quotidienne des populations. Par là même, il a permis de maintenir quelque 4 000 emplois privés.

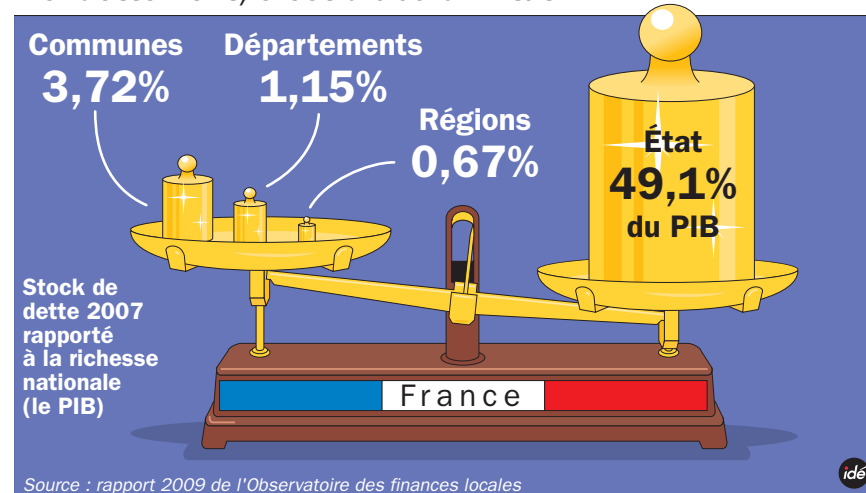
Les collectivités locales sont très endettées.

FAUX Les collectivités locales sont très peu endettées, en comparaison avec l'État. La dette des collectivités ne représente que 5,5 % de la richesse nationale (Pib), presque dix fois moins que l'État, qui cumulait, avant la crise de septembre 2008, 49,1 % de dette !

L'investissement public, c'est...



L'endettement, c'est d'abord l'État



La réforme territoriale empêcherait les départements de soutenir les communes, les associations culturelles et sportives, sociales...

VRAI Avec la suppression de la clause de compétence générale, c'est-à-dire la possibilité de développer librement des politiques de proximité qui répondent aux besoins des populations, il serait interdit par la loi aux départements et aux régions d'aider les communes ou les structures associatives. Aujourd'hui, le Conseil général aide à hauteur de 29 millions d'euros les associations sportives, culturelles...

L'État transfère aux collectivités territoriales des compétences qui sont compensées au centime près.

FAUX C'est ce que prévoient les lois de décentralisation (1982-1983, 2002-2004) et la Constitution. Mais l'État ne s'acquitte pas de ses dettes envers les collectivités. Lorsqu'en 2004, l'État transfère le Rmi aux départements, le nombre d'allocataires était bien moindre qu'il ne l'est aujourd'hui et les compensations financières de l'État en la matière n'ont quasiment pas évolué depuis. Pour la seule année 2009, en Val-de-Marne, la facture s'élève à 53 millions d'euros pour les compétences transférées dans le domaine social : Apa, Rsa (ex-Rmi et Api), Pch... Depuis 2003, la dette cumulée que l'État doit au Val-de-Marne au titre de ces transferts s'élève à 400 millions d'euros, l'équivalent de la construction de 20 collèges.

dre le territoire encore plus attractif porte ses fruits. Par contre, depuis plusieurs années, l'État - avec des allègements successifs (suppression de la part salaire, suppression des investissements, plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée) - a vidé en grande partie la Tp de son contenu et cela n'a en rien favorisé la création d'emploi.

Il y a trop d'élus en France.

FAUX Leur nombre n'est pas en augmentation. Il existe aujourd'hui 500 000 élus pour 64 millions d'habitants. Ils exercent leur mandat souvent bénévolement et sont les piliers de la démocratie, car ils permettent aux citoyens d'être représentés aux trois niveaux de décision : les communes, les départements et les régions. En Val-de-Marne, 49 conseillers généraux composent l'assemblée départementale.



Les élus locaux et les Français sont archaïques et conservateurs. Ils ne veulent pas réformer l'organisation territoriale française.

FAUX Depuis de nombreuses années, les associations pluralistes d'élus locaux demandent une réforme et une clarification de l'organisation territoriale de notre pays. Cette réforme doit leur permettre d'assurer leurs missions. Afin de respecter la démocratie, la décentralisation et l'autonomie fiscale des collectivités, elle devrait, selon le président du Conseil général, reposer sur trois piliers.

1. L'État doit honorer ses dettes et compenser à l'euro dépensé les allocations de solidarité nationale gérées par les départements.
2. Favoriser les coopérations, les mutualisations et, le cas échéant, les doublons dans les interventions des différents niveaux de collectivités. Avec la création de conférences des exécutifs entre communes, communautés d'agglomérations, départements et régions.
3. Une réforme de la fiscalité locale plus juste et assurant la pérennité de leurs ressources. La taxe professionnelle, lien entre les entreprises et les territoires, doit être maintenue tout en étant réformée en supprimant son plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée et en prenant en compte d'autres critères comme les actifs financiers des entreprises. 54 % des conseillers généraux sont contre le conseiller territorial. Ils sont attachés au scrutin majoritaire, afin de maintenir la proximité entre l'élu et les habitants. 60 % d'entre eux estiment que la suppression de la clause de compétence générale serait une atteinte grave à l'autonomie des conseils généraux. ■



Siège de Ricoh-France à Orly-Rungis.

La taxe professionnelle (Tp) freine le développement économique des territoires et représente un frein à l'emploi.

FAUX La Tp ne freine en rien l'installation des entreprises sur le territoire. Leclerc, la Fnac, Orange, Lcl, la Société générale, Ricoh, leader mondial des solutions d'impression numérique, ont fait le choix du Val-de-Marne. Ainsi, l'action des élus locaux pour ren-

Les élus locaux coûtent trop cher.

FAUX La réduction du nombre d'élus, comme le propose le projet de réforme des collectivités territoriales, n'entraînerait pas d'économies substantielles. Le montant de leurs indemnités (seulement 0,4 % du budget des collectivités locales) est dérisoire face à ce qu'ils accomplissent quotidiennement. En revanche, cela entraînera un éloignement entre ces élus de proximité et les habitants.

Un site de dialogue et d'échanges

cg94.fr

Le Val-de-Marne, j'y tiens et je le dis ! Ouvert depuis un mois, sur le site du Conseil général, un espace de dialogue vous permet de vous exprimer sur votre département. Inquiétudes, témoignages, mais aussi humour, s'y mêlent. Exemples.

Carte Imagine R, bouffée d'oxygène

► Cette aide est une bouffée d'oxygène pour le pouvoir d'achat des Val-de-Marnais à faibles revenus. Si cette prise en charge disparaît [...], les responsables de ce genre de décision prennent-ils en compte les conséquences d'une baisse encore accentuée du pouvoir d'achat des citoyens qui ont déjà du mal à survivre ?

Patricia de Amornin, salariée / @

Touchez pas à mon département !

► Mon Conseil général est présent chez moi, jusqu'à mes serviettes de salle de bain ou mon sac de sport, alors n'y touchez pas !

Anonyme / @

Retour sur impôts

► Quand on regarde les actions du Conseil général, qu'il s'agisse de voirie, de transports, d'éducation, ou du social - soutien aux plus démunis, aux associations -, on voit qu'en grande partie les impôts que nous payons nous reviennent rapidement et contribuent au développement de notre cité.

Lenaïc Bonneau / @lvry-sur-Seine

Un soutien à la vie associative

► Nous soutenons les services publics qui nous proposent de l'aide et des financements pour nos projets de créations. Merci à Proj'aide et au Conseil général sans qui nos projets n'auraient jamais vu le jour.

Équipe de l'association Pazonote / @Gentilly

Taxe professionnelle

► Les sommes non versées par les entreprises seront demandées aux ménages par une taxe d'habitation qui risque de doubler [...] Étrangler financièrement les collectivités locales, c'est agrandir le fossé entre communes riches et pauvres !

Guillaume Claverie / @ Alfortville

Gérant de Pme

► Je suis gérant d'une petite Pme et j'avoue ne pas bien comprendre pourquoi ce gouvernement souhaite supprimer la taxe professionnelle, alors qu'il s'agit d'un impôt juste dont les collectivités ont besoin pour réaliser des projets utiles à tous. Il serait préférable de nous aider à créer des emplois et à nous développer en réduisant nos charges, au moins sur les premiers employés. [...] Comme d'habitude, ce seront toujours les grosses sociétés qui en profiteront [...]

Anonyme / @

Solidarité, un joli mot

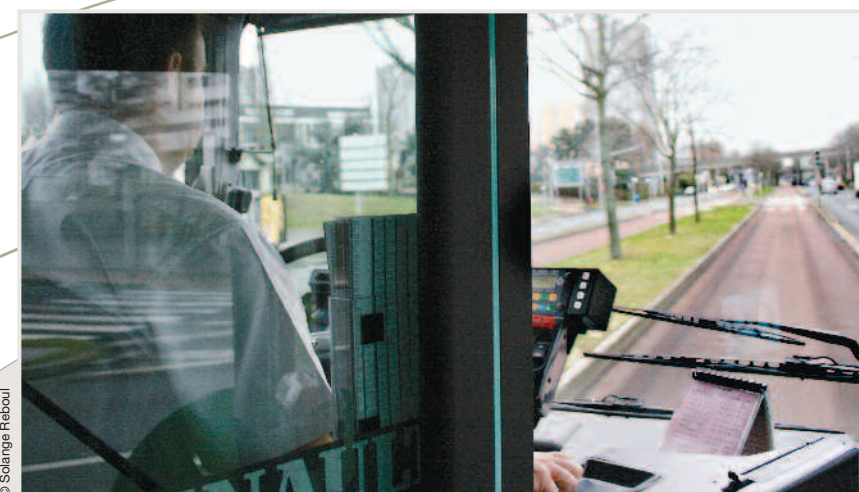
► Je fais une formation de langue Leonardo 94 qui va me permettre d'apprendre l'anglais en me lançant dans un long séjour à l'étranger, et de découvrir un métier. Sans le Conseil général et la mission locale de ma ville, ce projet n'aurait été qu'un rêve. [...] Alors oui, j'y tiens à notre joli département, riche en solidarité !

Anonyme / @



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 30 NOVEMBRE

“Un budget 2010 de sécurité sociale pour les habitants”



Le transport en site propre (Tcsp) Orly-Pompadour-Sucy-Bonneuil sera mis en service courant 2010.

Un seul point à l'ordre du jour de cette séance : les orientations budgétaires 2010. Pendant trois heures, les élus se sont penchés sur les actions qu'entend mener le Département l'année prochaine.

► Dans une situation économique difficile, le Conseil général souhaite conforter “la solidarité en direction de nos concitoyens les plus fragilisés” a indiqué Christian Favier.

Ainsi, allant au-delà de ses obligations légales, le Département affiche la volonté de répondre avant tout aux besoins des populations. Ainsi, le budget 2010 devrait permettre : la participation à la création de 1 000 nouvelles places en crèche ; la poursuite des opérations de renouvellements urbains dans les 18 sites val-de-marnais relevant de l'Agence nationale de rénovation urbaine, avec une contribution départementale à hauteur de plus de 120 millions d'euros (2006-2011) ; le maintien de l'aide au tissu associatif départemental. Côté transports, de gros chantiers se poursuivront, comme le pôle intermodal de

Choisy-le-Roi, le prolongement de la ligne 8 du métro ou le transport en site propre (Tcsp) Orly-Pompadour-Sucy-Bonneuil, dont la mise en service est prévue pour 2010. La réalisation du tramway, reliant Villejuif à Athis-Mons, entrera dans sa phase opérationnelle. Un événement, dû à l'effort financier du Département et de la Région, face au désengagement de l'État. En matière de développement durable, l'installation de panneaux solaires dans l'ensemble des collèges et l'utilisation de la géothermie sont prévues. Enfin, 2010 verra également le lancement d'actions dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion, du développement économique...

Des orientations ambitieuses pour un budget conçu, selon Pascal Savoldelli, vice-président en charge des Finances, comme

“une sécurité sociale pour les habitants”. Cependant, les élus ont tenu à alerter sur les graves difficultés pesant sur ce budget. Pour la première fois, il leur faudra trouver 40 millions d'euros d'économies de fonctionnement pour arriver à l'équilibre budgétaire. Une situation s'expliquant par la crise économique et la forte chute des droits de mutation, l'augmentation des dépenses sociales et des transferts de l'État insuffisamment compensés. Ainsi, concernant la part de l'État au titre de la solidarité nationale*, la dette vis-à-vis du Département s'élève 53 millions d'euros pour 2009. Le seul remboursement de cette somme résoudrait les problèmes budgétaires actuels. D'autant qu'à ces difficultés viennent s'ajouter les incertitudes posées par les projets de réformes des institutions et de suppression de la taxe professionnelle dès le 1^{er} janvier 2010 (pages 26-27). Face à ces inquiétudes, le président du Conseil général a été clair : pas question de faire porter aux populations les conséquences des politiques nationales. Pas question de supprimer “telle ou telle mesure sociale. Nous refusons d'aller au-devant de la suppression de la clause de compétence générale. Ce n'est pas nous qui supprimerons des actions utiles, c'est et ce sera l'État”. Cette détermination s'est traduite par l'adoption d'un vœu dans lequel les élus demandent notamment la compensation du “coût supporté chaque année pour chacune des allocations de solidarité nationale”. ■ A. J.

* Revenu de solidarité active (Rsa), prestation de compensation du handicap (Pch) et 50 % de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa).